



DEER LODGE CENTRE

Making lives better

Déclaration des droits des résidents

But

- Garantir que les droits des résidents sont clairement formulés, et accessibles à ces derniers, à leur famille et au personnel.

Objectif

- Promouvoir la compréhension des droits des résidents auprès de ces derniers, de leur famille et du personnel, tout en reconnaissant leurs différences sur le plan des capacités.

Droits

- Les résidents ont le droit d'être traités avec courtoisie, dignité et respect en tout temps.
- Les résidents reçoivent un abri, des repas nutritifs et un soutien avec des soins personnels d'une manière compatible avec leurs besoins dans un environnement sûr, propre et comme à la maison.
- Les résidents (ou les représentants légalement désignés) ont le droit d'accéder aux renseignements faisant partie de leur propre dossier médical et de les obtenir.
- Les résidents (ou les représentants légalement désignés) ont le droit de donner ou de refuser leur consentement à un traitement, y compris aux médicaments, conformément à la loi.
- Sous réserve de la Charte canadienne des droits et libertés, les résidents ont le droit à :
 - la liberté de conscience, de religion, de culture et de langue;
 - la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression;
 - la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association.
- Les résidents ont le droit de communiquer avec leurs amis, leur famille, leurs représentants légalement désignés et autres personnes, et de les recevoir, en privé s'ils le souhaitent.
- Les résidents ont le droit de conserver leur autonomie et de recevoir l'aide qui leur permet d'optimiser leur niveau de fonctionnement, et de rester indépendants en dépit de leurs limites. Par exemple, on peut les aider à choisir les objets personnels à garder dans leur chambre (pourvu qu'il y ait l'espace nécessaire), ou à choisir les vêtements qu'ils souhaitent porter chaque jour.
- Les résidents ont le droit de choisir leurs propres activités récréatives.
- Les résidents ont droit à leur vie privée.
- Les résidents ont le droit d'être protégé contre toute forme de mauvais traitements (verbaux, physiques et psychologiques).
- Les résidents ont le droit d'avoir accès aux politiques et procédures relatives au dépôt de plaintes ou à l'expression de remerciements.
- Les résidents ne doivent subir aucune forme de représailles ou de discrimination par suite de l'exercice de l'un des droits susmentionnés.



DEER LODGE CENTRE

Making lives better

La Déclaration des droits des résidents reconnaît de façon intrinsèque que ces derniers sont responsables de prendre en considération les droits et les besoins des autres.